

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE



Commune de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MAZIÈRES DE TOURAINE
Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 15

Le vingt-neuf novembre, deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt novembre deux mille dix-neuf, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : M. Mes, FRESNEAU Jean-Luc, COUINEAU Jean-Claude, DOUTRE Enrique, ROYER Aurélie, FATTOUH Samy, LOHIER Jean-Claude, ROUSSEAU Evelyne et CAMUS Chantal, Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame POULLEAU Catherine ayant donné pouvoir à ROYER Aurélie
Madame BIET Evelyne ayant donné pouvoir à LOHIER Jean-Claude
Madame GUILLAUMIN Aurélie ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc,
Madame ALBERT Sonia ayant donné pouvoir à ELOY Thierry
Madame LUCAS Anne ayant donné pouvoir à DOUTRE Enrique
Monsieur FERNANDES Sylvain ayant donné pouvoir à CAMUS Chantal

Secrétaire de séance : Madame CAMUS Chantal a été nommée

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire demande solennellement à l'assemblée d'accorder une minute de silence en mémoire des treize soldats français tués au Mali le lundi 25 novembre 2019.

Compte-rendu de la séance du 25 octobre 2019 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2019 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 29 novembre 2019, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

- d'accepter** le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2019 tel qu'il est transcrit,
- de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

Décisions du maire n^{os} 2, 3, 4 et 5

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la **décision n° 02 de l'année 2019** prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du CGCT, par laquelle le Conseil Municipal de Mazières de Touraine a chargé le Maire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à concurrence de 90 000 €uros HT.

Après qu'une prospection ait été lancée, l'offre de la SARL ADIC, pour un montant annuel total de 83,00 €uros HT, soit 99,60 €uros TTC est acceptée pour la mission de maintenance du logiciel « Acte graphique » pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 2 fois.

Ayant entendu la lecture de cette décision, **le Conseil Municipal prend acte.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision n° **03 de l'année 2019** prise en vertu d'une délibération n°: 03715016024 en date du 31 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal de Mazières de Touraine a chargé le Maire, par délégation, de prendre toute décision concernant la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux : La régie CCAS est dissoute à compter de 24 mai 2019.

Ayant entendu la lecture de cette décision, **le Conseil Municipal prend acte.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision n° **04 de l'année 2019** prise en vertu d'une délibération n°: 03715016024 en date du 31 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal de Mazières de Touraine a chargé le Maire, par délégation, de réaliser les lignes de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € par année civile; Monsieur le Maire a validé la proposition de ligne de trésorerie proposée par la Caisse CREDIT MUTUEL du Centre dans les conditions suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 1 an

Taux variable (post-compté)

Mode d'indexation : l'Euribor 3 mois moyenné 1 mois

Marge : 0,48%

Intérêts : Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidienne en valeur jour « j » du départ des fonds, et valeur jour « j » de réception des fonds par le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'Euribor 3 mois moyenne 1 mois + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire.

Commission initiale de réservation : 150 €

Commission de non utilisation : néant

Ayant entendu la lecture de cette décision, **le Conseil Municipal prend acte.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la **décision n° 05 de l'année 2019** prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du CGCT, par laquelle le Conseil Municipal de Mazières de Touraine a chargé le Maire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à concurrence de 90 000 € HT.

Après qu'une prospection ait été lancée le 01 mars 2019, l'offre de la société SEDI, pour un montant total de 4 395,00 € HT sur trois ans, soit 5 274,00 € TTC est acceptée pour la location de matériels neufs d'illuminations de Noël pour une période de 3 années à compter du 01 août 2019. ce montant donne lieu à un contrat de location n° 19/0606/ALCH-94257F avec la société de financement CORHOFI.

Ayant entendu la lecture de cette décision, **le Conseil Municipal prend acte.**

DELIBERATION N° 03715019063

01-Finances- Budget communal : Décision modificative n°5:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget 2019 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		compte	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D-2113-201908: opé achat terrain Place Gambetta	0,00 €	3 090,00 €		0,00 €	0,00 €
D-2181-201907 : opé extension de la rue du 8 mai	18 090,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
D-2181-201909 : opé viabilisation de la rue de la Tremblaie	10 000,00 €				
D-21571-201904 : opé acquisition matériels techniques		25 000,00 €			
Sous total D21: Immobilisations corporelles	28 090,00 €	28 090,00 €		0,00 €	0,00 €
Total Investissement	28 090,00 €	28 090,00 €		0,00 €	0,00 €

Fonctionnement					
D-60622 – Carburants chapitre 011: Charge à caractère général	0,00 €	1 700,00 €		0,00 €	0,00 €
D-6574 – Subventions associations chapitre 065 : autres charges de gestion courante	0,00 €	1 300,00 €		0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	R-7788 Produits exceptionnels divers	0,00 €	3 000,00 €
Total Fonctionnement		3 000,00 €			3 000,00 €

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,

Donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente

DELIBERATION N° 03715019064

02-Associations-Adhésion à l'association des communes en zone argileuse (ACZA 37):

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que l'association des communes en zone argileuse a pour vocation de défendre les communes membres et ses habitants face aux conséquences des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles.

Monsieur le Maire fait un rappel du contexte géologique de la commune de Mazières de Touraine et des dégâts survenus lors des derniers épisodes de sécheresse.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 20 €uros par commune.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide,

DECISION :

D'adhérer à l'association des communes en zone argileuse au titre de l'année 2019

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION N° 03715019065

03-Finances- Tarifs Communaux- Année 2020 :

EXPOSE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de définir les tarifs communaux applicables pour l'année 2020 et propose de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente :

Nature	Proposition tarif 2020
1°) Location de salles	
Pour les associations communales (lotos, belotes et repas payants)	60 €
Salle des Fêtes	
Tarifs commune	
1er jour	185 €
2ème jour	140 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
Tarifs hors commune	
1er jour	370 €
2ème jour	210 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
Salle des sports	
Tarifs commune	
1er jour du samedi matin au dimanche matin	130 €
2ème jour	90 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
Tarifs hors commune	
1er jour du samedi matin au dimanche matin	230,00 €
2ème jour	160,00 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
2°) Concessions cimetièrè	
- Columbarium	
15 ans	250 €
30 ans	415 €
juxtaposition	80 €
déplacement d'une urne	80 €
utilisation jardin du souvenir	80 €
droit d'inscription sur la stèle du jardin du souvenir, hors gravage	80 €
- Cimetière	
concession 15 ans	160 €
concession 30 ans	240 €
droit de superposition	85 €
caveau provisoire (par jour)	2,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

Décide de valider les tarifs pour l'année 2020 tels qu'ils sont présentés

Charge Monsieur le maire de la mise en application de ces tarifs à compter du 1er Janvier 2020

DELIBERATION N° 03715019066

04-Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :

Exposé :

Monsieur le Maire explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	31,5/35	1		
Adjoint Technique Territorial	35/35	3		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	30/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante cantine	35/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT AIDE- Contrat Parcours Emploi Compétences

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Parcours Emploi Compétences	21/35		1 au 06/01/2019	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	2	1	
Adjoint Technique Territorial	35/35		2 au 01/01/2020	
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1 au 20/12/2019	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1 au 01/01/2020	

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

Décision :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif.

DELIBERATION N° 03715019067**05-Finances- Demande de subvention : Fond Départemental de Solidarité Rurale - FDSR 2020- enveloppe socle :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que le micro tracteur Kubota doit être remplacé. Son utilisation intensive dans le cadre de la mise en place du 0 phyto (balayage des caniveaux) et augmentation des espaces verts (zones de tonte importantes) engendre une usure prématurée.

Une mise en concurrence a permis de retenir le devis de la société Equip Jardin Val de Loire Agence de Saint Cyr sur Loire pour la fourniture d'un Tracteur Hydrostatique John Deere 2036 R 1543 DM, équipé, pour un montant de 34 237,02 € HT.

Cette acquisition de matériels techniques devrait être réalisée courant 2020.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, pour la réalisation de cette acquisition :

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention FDSR :	14 359,00 €
Autofinancement communal	19 878,02 €
TOTAL TTC	34 237,02 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

- **Décide** de solliciter une subvention des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, au taux le plus élevé possible.

- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 03715019068

06- Finances- Demande de subvention: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

- DETR 2020-

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat sur l'enveloppe de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2020, dans le cadre de l'opération Ecole numérique.

Le coût global du projet est estimé à 17 125,94 € HT dont 15 718 ,10 € HT pour l'acquisition de matériels informatiques.

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention DETR 2020 :	6 850,38 €
Autofinancement communal :	10 275,56 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

De solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020

D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant

DELIBERATION N° 03715019069

07- Finances –Convention relative aux modalités de remboursement de l'aide financière du SMICTOM du Chinonais pour l'aménagement des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets ménagers du SMICTOM du Chinonais, il a été mis en place des points de regroupements pour la présentation des bacs collectifs pour les ordures ménagères et les emballages. Le SMICTOM du Chinonais par délibération en date du 19/12/2017, a décidé d'aider financièrement ses membres pour l'aménagement de ses points de regroupement.

C'est la CCTOVAL, en tant que membre du SMICTOM du Chinonais, qui encaissera l'aide financière du SMICTOM du Chinonais. Toutefois, étant donné que les travaux d'aménagement des points de regroupement sont réalisés par les communes, la CCTOVAL s'engage à leur reverser l'aide financière intégralement.

Le montant prévisionnel de l'aide du SMICTOM du Chinonais s'élève à 3 005,00 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

D'accepter la convention entre la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et notre commune telle qu'elle est rédigée

Donne pouvoir au Maire de signer la présente.

DELIBERATION N° 03715019070

08- Finance-Admission en non-valeur sur le budget communal :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que l'admission en non-valeur de titres de recettes des années, 2016 à 2017 pour un montant de 489,00 euros.

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 25 octobre 2019,

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de produits divers

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 489,00 euros

Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2019 de la commune.

DELIBERATION N° 03715019071

09- Associations – Adhésion de la Commune à l'association Circuits Courts Touraine

Nord-Ouest :

EXPOSE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une démarche animée par la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, les Communautés de communes Touraine Ouest Val de Loire ainsi que Gâtine et Choisses – Pays de Racan ont décidé de créer une association ayant pour vocation de favoriser le recours aux circuits courts.

L'association « Circuits Courts Touraine Nord-ouest », constituée le 27 juin 2019, est ouverte tant aux producteurs qu'aux acheteurs publics ou privés (restauration scolaire, commerçants, petite, moyenne ou grande distribution, restaurateurs ...).

Plusieurs actions à mettre en œuvre ont d'ores-et-déjà été ciblées : annuaire de référencement des producteurs et acheteurs, organisation de rencontres entre membres de l'association, conception de documents d'appel d'offres ...

L'adhésion à l'association est conditionnée par le versement d'un droit d'entrée de 20 € (première année) et d'une cotisation annuelle de 10 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à l'association « Circuits Courts Touraine Nord-ouest » ainsi que le versement d'un droit d'entrée de 20 € et d'une cotisation annuelle de 10 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

-d'approuver l'adhésion de la Commune à l'association « Circuits Courts Touraine Nord-

Ouest » en contrepartie du règlement d'un droit d'entrée de 20 € et d'une cotisation annuelle de 10 €,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION N° 03715019072

10- Finances- Subvention exceptionnelle :

EXPOSE :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant de l'Association des Parents d'Elèves de Mazières de Touraine, suite à l'organisation d'un voyage scolaire du 02 au 06 mars 2020, au château de la Turmelière à Orée d'Anjou pendant 5 jours scolaires, pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Une demande de versement exceptionnel de subvention est adressée au conseil municipal pour aider à couvrir les frais de transport. Le coût total du voyage s'élève à 16 315 € dont 14 814,80 € pour l'hébergement et l'encadrement du séjour. Madame Aurélie ROYER propose de verser la somme de 1 300 € à l'Association des Parents d'Elèves afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet sur l'année scolaire 2019/2020.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 1 300 €uros à l'APE de Mazières de Touraine.

Charge Monsieur le Maire du versement de ces subventions aux associations concernées.

DELIBERATION N° 03715019073

11- Finances- Vente terrains communaux :

EXPOSE :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que cette délibération annule et remplace la délibération n° 03715019059 du 25 octobre 2019. Suite à la réponse d'un rescrit fiscal, cette vente est soumise à TVA sur marge

A réception du document d'arpentage, du 03 septembre 2019, , le n° des parcelles est modifié comme suit section E n°1420, n°1421, n° 1422, n° 1423, n° 1424, n° 1425, n° 1426, n° 1427, n° 1428, n° 1429, n° 1430, n° 1431, n° 1432, n° 1433, n° 1434, n° 1435, n° 1436, n° 1437, n° 1438, n° 1439, n° 1440, n° 1441, n° 1442, n°1443 et n°1444 et la surface définie est modifiée pour une surface totale de 14 616 m², pour un montant forfaitaire de 204 624,00 €uros Hors taxes. Cette demande fait suite à un projet d'aménagement urbain.

Après prise en compte des éléments de calcul le montant de la taxe valeur ajoutée sur marge sera de 13 139,11 €uros. Le prix global sera de 217 763,11 TTC

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Emet un avis favorable à cette proposition

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à la vente de cette parcelle

Désigne Marie-Sophie BROCAS-BEZAULT Notaire à Rouziers-de-Touraine, chargés de la rédaction des actes.

DELIBERATION N° 03715019074

12- Finances- Vente terrains communaux : parcelle cadastrée section E n°1445:

EXPOSE :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que cette délibération annule et remplace la délibération n° 03715019060 du 25 octobre 2019.

Une proposition d'achat du terrain cadastré section E n°1445, d'une surface de 106 m², lui a été adressée pour un montant de 1 590,00 €uros. Cette demande fait suite à une clôture mal implantée.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;
Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Emet un avis favorable à cette proposition

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à la vente de cette parcelle

Désigne Marie-Sophie BROCAS-BEZAULT Notaire à Rouziers-de-Touraine, chargés de la rédaction des actes.

DELIBERATION N° 03715019075**13- Finances- Remboursement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE)****Assainissement 2018 par la commune de Mazières de Touraine à CCTOVAL :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que :

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et plus particulièrement son article 76,

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes,

VU l'arrêté préfectoral n° 181-188 du 19 octobre 2018 portant harmonisation des compétences de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

VU les délibérations concordantes entre la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) et les communes sur le transfert des excédents et ou des déficits concernant la compétence Eau Potable et Assainissement, tant en délégation qu'en régie,

Monsieur le Maire précise que les intérêts courus non échus (ICNE) correspondent à des charges d'intérêts d'emprunt de l'exercice N qui restent à payer lors de l'exercice N+1.

Pour des raisons de sincérité budgétaire, la procédure comptable à appliquer dans ce cas est la suivante : constatation des ICNE en fin d'exercice N par l'émission d'un mandat et contre-passation sur l'exercice N+1 par l'émission d'un mandat d'annulation. Ainsi, la partie des intérêts payés sur N+1 qui concerne l'année N, impacte les résultats de l'année N et est neutralisée sur N+1.

Or, en 2018, les communes ont constaté les ICNE 2018 sur les budgets eau et/ou assainissement, minorant les résultats transférés à la CCTOVAL. En parallèle, en 2019, elles ont contre-passé ces mêmes ICNE sur leur budget communal, minorant leurs charges. La CCTOVAL a payé les premières échéances de 2019, supportant finalement les ICNE 2018, sans contrepartie financière.

En conséquence, sur délibération concordante des communes :

- la CCTOVAL émettra un titre de recettes à l'encontre de chacune des communes selon le détail ci-dessous
- les communes émettront un mandat au profit de la CCTOVAL sur le compte 6688 (autres charges financières) si l'écriture comptable est passée sur 2019 et sur le compte 678 (autres charges exceptionnelles) si l'écriture est passée sur 2020.

Commune	ICNE 2018	Budget
Ambillou	1 048,08 €	906 - Assainissement en DSP
Avrillé-les-Ponceaux	9 993,15 €	908 - Assainissement en régie
Brèches	2 396,64 €	908 - Assainissement en régie
Channay sur Lathan	555,87 €	908 - Assainissement en régie
Château la Vallière	358,18 €	906 - Assainissement en DSP
Château la Vallière	2 344,72 €	905 - Eau en DSP

Cléré-les-Pins	3 414,31 €	908 - Assainissement en régie
Courcelles de Touraine	2 094,49 €	908 - Assainissement en régie
Hommes	2 284,39 €	908 - Assainissement en régie
Lublé	1 098,66 €	908 - Assainissement en régie
Mazières de Touraine	262,30 €	908 - Assainissement en régie
Rillé	674,37 €	908 - Assainissement en régie
Savigné sur Lathan	6,30 €	908 - Assainissement en régie
Souvigné	1 606,88 €	906 - Assainissement en DSP
Souvigné	516,72 €	905 - Eau en DSP
Saint Laurent de Lin	1 654,81 €	908 - Assainissement en régie
Villiers au Bouin	1 500,68 €	908 - Assainissement en régie
TOTAL	31 810,55 €	

Au vu de ces éléments, et

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 novembre 2019,

VU l'avis favorable la Commission Eau et assainissement du 13 novembre 2019,

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 novembre 2019,

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

APPROUVE le principe de remboursement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2018 à la Communauté de Commune Touraine Ouest Val de de Loire,

AUTORISE le maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

DELIBERATION N° 03715019076

14- Elections- Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

Considérant les nombreuses demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

Article 1er: Pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale parmi les salles du Conseil municipal, des fêtes et des sports.

Article 2 : En dehors des périodes définies ci-dessus, tout élu membre du conseil municipal peut bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une salle municipale une fois par trimestre.

Article 3 : Les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Article 4 : Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

Article 5 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

DELIBERATION N° 03715019077

15- Urbanisme: Aliénation en partie du chemin rural N°75 en partie:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 12 novembre 2019 à 14h00 au vendredi 22 novembre 2019 à 16h 00 inclus, conformément à l'arrêté municipal n°03715019027 en date du 11 octobre 2019, Monsieur Jean François AUDOYER, Commissaire Enquêteur, a donné un avis favorable à l'aliénation en partie du chemin rural N°75 en partie.

S'agissant d'une régularisation administrative, les travaux ont été réalisés et la circulation des usagers du chemin rural n°75 s'effectue sur le nouveau tracé depuis 1976, sur les parcelles privées des riverains.

Après que toutes les explications aient été données

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents permettant l'aliénation de cette partie du chemin rural N°75 en partie.

De charger Monsieur le Maire de l'acquisition des parcelles pour le nouveau tracé.

De désigner l'Office Notarial MORENO- SOULIEZ, Notaires à LANGEAIS, chargés de la rédaction des actes

DELIBERATION N° 03715019078

16-Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°1 - Opération 201907

« Extension de la rue du 8 mai »:

EXPOSE :

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1 relatif au devis de l'entreprise EUROVIA pour des travaux supplémentaires de prolongement réseaux sous trottoirs pour futures viabilisations.

Après en avoir entendu l'exposé,

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

Décision :

-Décide d'accepter le devis de l'entreprise EUROVIA titulaire du lot n°1 Voirie, Terrassement, Assainissement, Tranchées Techniques, Génie Civil, AEP, de l'opération 201907 : Extension de la rue du 8 mai pour un montant de six cent dix-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes Hors Taxes (619,92 € HT).

-Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°1

DELIBERATION N° 03715019079

17- Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°2 - Opération 201907

« Extension de la rue du 8 mai »:

EXPOSE :

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1 relatif au devis de l'entreprise CAP VERT pour des travaux supplémentaires de mise en place de retenues de terre : Fourniture, pose de poteaux et plaques de soubassement béton, la fourniture de la clôture et les options étant prises en charge par le riverain.

Après en avoir entendu l'exposé,

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

-Décide d'accepter le devis de l'entreprise CAP VERT titulaire du lot n°2 Espaces Verts, de l'opération 201907 : Extension de la rue du 8 mai pour un montant de mille cent cinquante-huit euros Hors Taxes (1 158,00 € HT).

-Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°2

18-Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De la distribution des colis offert par le CCAS le 10 et 11 décembre 2019.

- De la distribution des sacs poubelles les 12, 13 et 14 décembre 2019

- De l'emploi de la salle annexe boule de fort, jusqu'à la fin des travaux du restaurant, environ 15 janvier 2020.

- Du marché de Noël organisé par l'APE le samedi 07 décembre 2019 avec une chorale des enfants à 11 heures sous le préau du groupe scolaire.

Après que toutes les explications aient été données,

- En indiquant le montage de décorations de Noël. Monsieur le Maire précise que cette année dans un souci d'économie budgétaire, seuls seront allumés jusqu'à minuit, le centre bourg jusqu'à l'église et la route départementale 34 à partir du 20 décembre 2019 jusqu'au 3 janvier 2020.

- En donnant la parole à Monsieur Jean-Claude COUINEAU qui demande à ce que soit augmenté la zone 30 de priorité aux piétons dans le centre bourg à partir de l'église. Monsieur le maire lui répond favorablement en précisant qu'un arrêté serait pris et le panneau déplacé.

Le prochain conseil municipal aura lieu en janvier 2020, la date reste à définir.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 :

Délibération n° :03715019063: Finances- Budget communal : Décision modificative n°5

Délibération n° :03715019064: Associations-Adhésion à l'association des communes en zone argileuse (ACZA 37):

Délibération n° :03715019065: Finances- Tarifs Communaux- Année 2020

Délibération n° :03715019066: Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs

Délibération n° :03715019067: Finances- Demande de subvention : Fond Départemental de Solidarité Rurale - FDSR 2020- enveloppe socle

Délibération n° :03715019068 : Finances- Demande de subvention: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2020-

Délibération n° :03715019069 : Finances –Convention relative aux modalités de remboursement de l'aide financière du SMICTOM du Chinonais pour l'aménagement des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères

Délibération n° :03715019070 : Finance-Admission en non-valeur sur le budget communal

Délibération n° :03715019071 : Associations – Adhésion de la Commune à l'association Circuits Courts Touraine Nord-Ouest

Délibération n° :03715019072 : Finances- Subvention exceptionnelle

Délibération n° :03715019073 : Finances- Vente terrains communaux

Délibération n°:03715019074 : Finances- Vente terrains communaux : parcelle cadastrée section E n°1445

Délibération n° :03715019075 : Finances- Remboursement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) Assainissement 2018 par la commune de Mazières de Touraine à CCTOVAL

Délibération n° :03715019076: Elections- Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale

Délibération n° :03715019077 : Urbanisme: Aliénation en partie du chemin rural N°75 en partie:

Délibération n° :03715019078 : Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°1 - Opération 201907
« Extension de la rue du 8 mai »:

Délibération n° :03715019079: Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°2 - Opération 201907
« Extension de la rue du 8 mai »:

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Conseillère	Était absente excusée
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseillère	
FATTOUH	Samy	Conseiller	
LUCAS	Anne	Conseillère	Était absente excusée
ALBERT	Sonia	Conseillère	Était absente excusée
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseillère déléguée	
GUILLAUMIN	Aurélie	Conseillère	Était absente excusée
BIET	Evelyne	Conseillère	Était absente excusée
CAMUS	Chantal	Conseillère	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	Était absent excusé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Thierry ELOY